



# Femmes et Sport : quelles réalités ?

Commission 1 « Femme et Sport »

Mercredi 11 Mai 2011



# La place des femmes dans la société française : petit historique

- **1804 : Exclusion de la sphère publique : Code Napoléon** qui affirme l'incapacité juridique totale de la femme mariée (interdiction d'accès aux lycées et universités, interdiction de signer un contrat, de gérer ses biens, exclusion totale des droit politiques, interdiction de travailler sans l'autorisation du mari...) – art.1124 Code Civil : « les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux)
- **1907** : La femme mariée qui travaille a le **droit de disposer de son salaire**
- **1938** : Loi reconnaissant à la femme une « **capacité juridique** » restreinte (de témoigner, d'ester en justice...)
- **1944** : Une ordonnance d'Alger accorde aux femmes le **droit de vote et d'éligibilité**
- **1965 : réforme du régime matrimonial (de 1804)** : une femme peut exercer une profession sans l'autorisation de son mari, ouvrir un compte en banque...
- **1970** : la mère devient l'égale du père en matière d'**autorité parentale**
- **1974** : Loi Veil autorisant l'**IVG**
- **1999/2000** : réforme constitutionnelle : la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives – **Loi parité homme/femme**

# La place des femmes dans le monde sportif : reflet de la société

- **Les Jeux Olympiques modernes :**
  - **Préjugés sexistes nombreux :**
    - il faut attendre la **deuxième édition des JO en 1900** à Paris pour que des femmes (12) participent aux épreuves (Golf et Tennis)
    - Et les **préjugés sexistes sont nombreux** : on peut d'ailleurs lire dans la revue olympique de 1912 : « *Nous estimons que les JO doivent être réservés aux hommes.(...) Impraticable, inintéressante, inesthétique, et nous ne craignons pas d'ajouter : incorrecte, telle serait à notre avis ces olympiades femelles.(...° Notre conception des JO (...): l'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense. »*
  - **Présence féminine discrète jusqu'en 1928** (date d'intégration officielle aux JO d'Amsterdam)  
 Pour illustration : **1912** : 57 femmes / **1948** : 438 femmes (pour 4468 athlètes)/ **2000** : 38% de femmes
  - **1968 / Mexico** : Enriqueta Basilo est la **première femme à allumer la flamme olympique** (elles représentent 12% des athlètes)
  - **Disciplines sportives féminines** en augmentation : natation synchronisée et gymnastique rythmique exclusivement pratiqués par des femmes, boxe leur sera ouverte en 2012 (Londres)



# Place des femmes dans le monde du sport (suite)

- **Au niveau international :**
- **1994 : Déclaration de Brighton : « Les femmes, le sport et le défi du changement »** - La conférence a porté sur les moyens d'accélérer le processus de changement pour corriger les situations de déséquilibre que connaissent les femmes lorsqu'elles participent ou s'impliquent dans le sport. (Les 280 déléguées des 82 pays participants) Constat : bien que les femmes et les filles forment plus de la moitié de la population mondiale, le pourcentage d'entre elles qui participent au sport est toujours inférieur à celui des hommes et des garçons, même s'il varie d'un pays à l'autre.
- Quelques Principes de la Déclaration : L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LE SPORT ; INSTALLATIONS sportives adaptées aux femmes ; LE SPORT SCOLAIRE ET LES JEUNES lieux de promotion de la pratique féminine ; LE SPORT DE HAUTE PERFORMANCE doit intégrer la place des femmes...
- **1995 : Charte Olympique art.2.5 : reprend les éléments de la Déclaration de Brighton**
- **1996 : 1ère conférence mondiale du CIO sur la Femme et le Sport**
- **Au niveau français :**
  - **1999 : ASSISES NATIONALES FEMMES ET SPORTS**
  - **2004 / Rapport Deydier** Le Ministère veut réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en France.-programme d'actions spécifiques destiné à améliorer la place des femmes et à renforcer leur rôle dans l'activité sportive. Un groupe de travail « Femmes et Sports » présidé par Madame Brigitte Deydier, vice-présidente de la Fédération Française de Judo, il avait pour objectif de remettre un rapport présentant des propositions destinées à favoriser la prise de décisions adaptées.
  - **2005 : décret instaurant à partir de 2008 la proportionnalité entre licenciées et élues dans les instances dirigeantes du mouvement sportif**



# Place des femmes dans le mouvement sportif en 2010 en France

## Quelques repères :

- **Liencié (e)s au sein des fédérations** : 65% Homme – 35% femmes
- **Entraîneurs et arbitres** : 85% hommes – 15% femmes
- **Représentativité dans les instances régionales** : 75% hommes – 25% femmes
- **Représentativité dans les instances nationales** : 90% hommes – 10% femmes
- Au 31 déc.2009 : **37% des sportifs de haut niveau sont des femmes**

# Place et rôle des femmes dans les organes décisionnels en France



**Sous représentativité des femmes aux postes de responsabilité (notamment plus on monte dans la hiérarchie)** ( idem en ce qui concerne l'encadrement technique) (au 31/12/2009 : elles représentent 15.5% des CTR ; 18% des CTN, 11% des entraîneurs nationaux et 5% des DTN)

- 92% dans les commissions féminines mais 8% seulement dans les commissions stratégiques
- Le nombre des femmes se raréfie dès que l'on passe du niveau local au niveau national
- Même si la proportion de femmes augmente, les femmes n'ont pas les postes les plus élevés, d'où leur manque de visibilité
- **OBSTACLES RENCONTRES :**
  - **Facteurs limitant** → plafond de verre, a poste égal exigence de compétences supérieures, articulation « temps de vie »...
  - **Freins évoqués, parfois réels** → faiblesse des incitations règlementaires, pbs de motivation, d'implication et de disponibilité, évolution des formes d'engagement



# Les actions mises en place par les institutions

- **Ministère chargé des Sports :**
  - Plan de féminisation de l'administration
  - Création d'un réseau de correspondants
  - Création d'un pôle ressources national
  - Un décret spécifique
- **Le CNOSF :**
  - Journées annuelles de réflexion
  - Création d'outils
  - Développement du partenariat (association Sport et Citoyenneté, FemixSport...)

## **Le CDOS de Gironde :**

- Création d'une commission spécifique
- Stratégie et action à définir